

La périnatalité, c'est à la fois passionnant et contradictoire. Cela nous parle de ce qui est intime, de l'accouchement, de l'allaitement, des premières semaines de nos enfants. Mais cela nous parle aussi de nos droits, et d'abord du choix d'avoir ou pas un enfant, d'interrompre une grossesse qui n'est pas désirée. Et de nos devoirs, au premier rang desquels le devoir collectif d'assurer à toutes les familles, à toutes les femmes, et à tous les nouveau-nés des conditions favorables à la naissance et au début dans la vie. L'intime, les droits, la responsabilité collective : c'est aussi cela, la santé publique. Et il ne faut jamais hésiter à mêler ces discussions.

Ce numéro 2 de la lettre Santé Ensemble évoque tout cela, et d'autres choses. C'est un numéro, comme d'habitude, pratique, ouvert, diversifié. Il est à vous... partagez le, faites le connaître.

Luc GINOT

Directeur de la Santé Publique

LE THÈME DE LA SEMAINE

● PÉRINATALITÉ ●

Interruption volontaire de grossesse : la loi change en 2022

► L'Île-de-France recense en moyenne 53 000 Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG) par an. L'offre d'IVG se répartit entre hôpitaux, cliniques et professionnels de ville, avec une prise en charge à 100% pour tous les publics en France. L'objectif est de faciliter toujours davantage l'accès à l'IVG pour les femmes qui souhaitent y recourir.

Ces derniers mois, plusieurs évolutions dans les textes de loi viennent s'inscrire dans cette démarche de renforcement de l'accessibilité de l'IVG. C'est le cas de la [loi du 2 mars 2022](#), ainsi que du [décret du 19 février 2022](#) qui entérine certaines mesures mises en place dans le cadre de la crise du Covid-19.



Les évolutions majeures à retenir :

- **L'extension de 2 semaines du délai légal de recours à l'IVG** qui passe à 14 semaines de grossesse (16 semaines d'absence de règles) ;
- **L'extension de 2 semaines du délai légal de recours à l'IVG médicamenteuse en ville**, qui est passé de 5 à 7 semaines de grossesse (7 à 9 semaines d'absence de règles) ;
- La possibilité de consulter pour une IVG médicamenteuse via la **téléconsultation**, ainsi que la possibilité d'effectuer la **première prise médicamenteuse** en l'absence d'un professionnel de santé ;
- La **suppression du délai de réflexion de 48 h** pour toutes les femmes ;
- La **possibilité donnée aux sages-femmes de pratiquer des IVG instrumentales en établissement de santé**, pour l'instant dans le cadre d'une expérimentation nationale.

L'ensemble de ces mesures vient compléter l'évolution d'accès à la contraception puisque depuis le 1^{er} janvier 2022, **l'intégralité des frais liés à la contraception est prise en charge pour toutes les femmes jusqu'à l'âge de 25 ans**, et non plus 18 ans comme c'était le cas auparavant. Une mesure qui devrait permettre à 3 millions de jeunes femmes d'accéder gratuitement aux contraceptifs de leur choix (parmi les pilules hormonales de 1^{ère} ou de 2^e génération, les implants contraceptifs hormonaux, les dispositifs intra utérins (stérilets, diaphragmes, ainsi que les progestatifs injectables).

Ils racontent

Le HSR Confluence d'Athis-Mons (91) par le Dr Cécile CLARISSOU de l'association Aurore

► Le HSR (Hébergement et Soins Résidentiels) est un dispositif alliant hébergement et soins pour les femmes enceintes ou sortant de maternité sans hébergement. Le HSR Confluence d'Athis Mons constitue une expérimentation régionale : début de l'aventure en février 2021.

C'est ainsi une structure permettant des soins infirmiers en même temps qu'un hébergement inconditionnel au regard de la situation administrative des personnes, c'est-à-dire accessible y compris à des personnes sans droits ouverts.

Il articule plusieurs dispositifs : un **CHU** (Centre d'Hébergement d'Urgence), un **LHSS** (Lits Haltes Soins Santé), un **ACT** (Appartement de Coordination Thérapeutique) ou encore des interventions hors les murs, qui permettent de graduer l'accompagnement médico-psychosocial autour d'une situation périnatale, par définition évolutive.

La porte d'entrée est donc une problématique de santé nécessitant des soins et fragilisant le parcours de soins de la (future) mère, de l'enfant ou bien des deux.

Cet hébergement sécurisé permet :

- une prise en charge et un suivi sanitaire appropriés ;
- un accompagnement dans les démarches de stabilisation des situations administratives et d'ouverture de droits sociaux ;
- une mobilisation dans une dynamique de projet de vie et de parcours d'insertion ;
- la recherche de solutions d'hébergement stables, en lien avec les acteurs de la veille sociale et de l'hébergement ;
- la possibilité d'adapter l'accueil d'accompagnants (fratrie, compagnon) en fonction des disponibilités du CHU.

Le site est bien desservi par le RER C et D, idéalement situé au fond d'une impasse donnant sur les bords de l'Orge avec piste piétonne et cyclable ; les jardins intérieurs et les grands espaces aménagés pour l'accueil des enfants en général rassurent les femmes accueillies.

Des activités sont organisées, les liens sont favorisés et le séjour peut constituer une étape épanouissante dans la construction de leur parentalité.

L'équipe est constituée d'un **pôle médical** (infirmières, sages-femmes, médecin coordinateur, psychologues, aide soignantes, auxiliaires de puériculture) et d'un **pôle social** (travailleurs sociaux, éducatrice de jeunes enfants, animateurs, auxiliaires de vie sociale), sous la direction d'une cheffe de Service et d'une directrice de site.

Le pôle médical est par ailleurs à la recherche d'un médecin coordinateur : le candidat idéal aurait le goût du travail en équipe, un intérêt prononcé pour les problématiques des personnes en situation de précarité, sachant qu'il peut s'appuyer sur l'expertise des deux sages-femmes pour les questions de périnatalité.

SOS Allaitement Île-de-France

► Forts de l'expérience des réseaux RSP (75) et RPVO (95), les 7 réseaux de santé en périnatalité (RSP) se sont associés pour proposer à la population francilienne, mais aussi aux professionnels, un numéro vert SOS allaitement IDF. Ce projet est soutenu par l'Agence Régionale de Santé IdF et la Direction Générale de la Santé.

Pour en savoir + : aller sur la page [SOS allaitement des réseaux de santé en périnatalité](#)

- un réseau de santé en périnatalité regroupe l'ensemble des professionnels médico-psycho-sociaux qui travaillent auprès des femmes enceintes et des nouveau-nés. Il a pour mission de venir en appui aux professionnels et aux usagers de son territoire pour fluidifier les parcours de soins et harmoniser les pratiques ■



L'entretien prénatal précoce

► **Rendu obligatoire en mai 2020**, l'entretien prénatal précoce (EPP) est un jalon essentiel de prévention, **intégré dans le parcours de grossesse** au même titre que les consultations ou les échographies. L'EPP est un droit pour les femmes enceintes, elles peuvent en parler avec le professionnel qui suit leur grossesse. Mais un EPP, c'est quoi exactement ?

Pour en savoir + : les RSP franciliens proposent des outils d'informations, de sensibilisation sur l'EPP, avec les ressources sur leurs territoires respectifs. N'hésitez pas à contacter le réseau du territoire dont vous dépendez.



DU CÔTÉ DES TERRITOIRES

Une démarche participative pour promouvoir une alimentation saine et durable accessible à toutes et tous, à Paris 19^e : « O'Bons légumes »



« O'Bons Légumes » est un collectif d'habitants, accompagné par l'association Espace19, qui vise à promouvoir une alimentation saine, durable et accessible à tous. Le collectif est né à la suite d'une consultation lancée par l'ARS et la Fédération des associations de médiation sociale et culturelle pour définir les besoins en santé dans plusieurs villes d'Ile-de-France.

► ► ► [Lire la suite de l'article sur le site](#)

VOTRE BOÎTE À OUTILS

► **Covid-19 et grossesse** : pourquoi est-il important de se faire vacciner quand on est enceinte ?

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/220124_leaflet_vaccin_femmes_enceintes.pdf

Retrouvez la **page de l'ARS IDF sur la Périnatalité** : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/perinatalite-0-ile-de-france>

Plus d'information sur l'**interruption volontaire de grossesse** : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/ivg-sinformer-trouver-ou-avorter>

Egalement un site répertoriant les **adresses à connaître** : <https://ivglesadresses.org/>

Des **questions sur la sexualité** : <https://questionsexualite.fr/>

[Accès au calendrier 2022 du CODES 93](#) - Sessions de formation .

L'ensemble des bulletins d'informations sont également disponibles sur le [site de l'ARS](#) et celui de [PromoSanté Ile-de-France](#) ■

► **Partage de vos initiatives** : vous avez des projets de prévention, des groupes de discussion sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Instagram...) dans votre quartier, votre association... parlez-nous en !

Contact : ars-idf-actions-prevention@ars.sante.fr

Abonnez-vous à notre infolettre hebdomadaire en suivant [ce lien](#) ■

© Agence régionale de santé Île-de-France



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)